

FOIRE AUX QUESTIONS

SUR LES VACCINS CONTRE LA COVID-19

Le SCFP a reçu de nombreuses questions de ses membres concernant les vaccins contre la COVID-19. Ce document répond à certaines des questions les plus fréquemment posées.

Les gens essaient de se protéger et de protéger leurs proches pendant la pandémie. Il peut être difficile de démêler les informations fiables du reste. Les membres qui ont des questions ou des préoccupations au sujet de la prise du vaccin devraient consulter leur professionnel de la santé.

1. Qu'est-ce qu'un vaccin ?

Un vaccin, c'est comme une formation « sur le tas » pour votre système immunitaire. Il prépare celui-ci à répondre à une infection par un agent pathogène. Un agent pathogène est quelque chose qui peut être transmis, comme une bactérie ou un virus, et qui peut provoquer des maladies. Les vaccins empêchent les agents pathogènes de provoquer des maladies en préparant votre corps à lutter à l'avance contre des infections spécifiques.

Habituellement, un vaccin se compose de deux parties principales : l'extérieur (« l'emballage ») et l'intérieur (le « module de formation »). L'emballage apporte le module de formation à votre système immunitaire. Le module de formation du vaccin aide votre système immunitaire à créer une réponse cellulaire et anticorps qui ciblera spécifiquement la maladie contre laquelle on vous vaccine.

2. Comment les vaccins contre la COVID-19 m'aideront-ils à me protéger ?

Le virus SRAS-CoV-2 qui cause la COVID-19 est nouveau. Lorsqu'on est infecté par un nouveau virus, notre système immunitaire peut prendre jusqu'à une semaine pour fourbir ses armes et nous défendre. Ce décalage signifie que le virus aura plus de temps pour établir une infection. Vous pourriez tomber malade.

Les vaccins contre la COVID-19 cherchent à développer des anticorps neutralisants spécifiques qui aident à combattre l'infection par le SRAS-CoV2. Les vaccins vous aident à développer ces anticorps **avant** que vous soyez exposé au virus.

Une fois qu'on a été vacciné contre la COVID-19, notre système immunitaire est déjà formé pour reconnaître le virus SRAS-CoV-2 le plus rapidement possible et le combattre. Autrement dit, si vous êtes vacciné, le virus n'aura pas le temps d'établir une infection avant d'être attaqué par votre système.

3. Une fois vacciné, suis-je immunisé contre la COVID-19 ?

Non, vous n'êtes pas immunisé. Le vaccin permet à votre système immunitaire de réagir plus tôt, plus rapidement et plus fort qu'il ne le ferait sans vaccination. Si vous êtes exposé au SRAS-CoV-2 après la vaccination, le virus n'aura pas le temps d'infecter de nombreuses cellules et de faire beaucoup de dommages avant que votre système immunitaire ne réagisse. Cela signifie que vous serez protégé contre la mort et que votre risque de maladie grave et d'hospitalisation en raison de la COVID-19 sera grandement réduit.

4. Je suis en bonne santé. Ai-je quand même besoin du vaccin ?

Un vaccin est un excellent outil pour la sécurité individuelle et communautaire. Le fait de se faire vacciner réduit nos chances d'attraper le virus et de le transmettre à d'autres personnes, en particulier aux personnes à risque accru de maladie grave ou de décès. À ce jour, près d'un million de Canadiens ont contracté la COVID-19 et près de 23 000 en sont décédés. S'il est rare que les jeunes meurent, cela arrive parfois. Certaines personnes en bonne santé qui ont contracté la COVID-19 ont continué à éprouver des symptômes pendant des mois après avoir été infectées (c'est ce qu'on appelle le « syndrome post-COVID »).

5. Combien de temps faut-il au vaccin pour agir ?

Il faut généralement quelques semaines au système immunitaire d'une personne pour construire des défenses immunitaires (cellules et anticorps contre la COVID-19) après avoir reçu un vaccin COVID-19. Si le vaccin nécessite deux doses, les bienfaits *complets* ne seront visibles qu'après la deuxième dose. Comme indiqué ci-dessus, personne n'est considéré comme complètement « immunisé », même après avoir été complètement vacciné contre la COVID-19 (les deux doses, le cas échéant). Il est toujours possible de contracter la COVID-19 après la vaccination. Mais ce sera beaucoup moins problématique.

6. Comment les vaccins contre la COVID-19 aideront-ils à mettre fin aux restrictions de santé publique ?

Les vaccins aideront à mettre fin aux restrictions pandémiques en diminuant la gravité et la durée de la maladie. Et si la maladie est plus courte et moins grave, cela signifie qu'elle produit moins de virus qui ont moins l'occasion de se propager dans une population de plus en plus résiliente.

7. Devrais-je me faire vacciner si j'ai déjà eu la COVID-19 ?

Le COVID-19 est une nouvelle maladie. Nous ne savons pas à quel point les réponses immunitaires initiales étaient fortes, si elles étaient protectrices ou combien de temps l'immunité pouvait durer chez les personnes qui ont déjà eu la maladie. Le service de la santé et de la sécurité du SCFP recommande aux membres du SCFP de consulter leur professionnel de la santé le plus tôt possible pour discuter des bienfaits de la vaccination et savoir si un vaccin est une bonne option pour leur état de santé.

8. Les fabricants de vaccins ont-ils sauté des étapes dans les essais cliniques pour sortir les vaccins plus rapidement ?

Non, ils n'ont pas sauté d'étapes.

Une fois qu'un médicament ou un traitement médical est envisagé pour une utilisation chez l'humain, quatre étapes d'essais doivent avoir lieu.

Les étapes 1 à 3 testent la sécurité et l'efficacité du traitement. L'étape 4 continue de recueillir des données après la première utilisation du traitement dans la population générale.

Toutes ces étapes ont été suivies dans le développement des vaccins contre la COVID-19.

De nombreux composants des vaccins actuels avaient déjà fait l'objet d'essais cliniques et avaient été approuvés pour une utilisation chez l'être humain avant la pandémie de COVID-19. L'utilisation de ces composants équivaut à utiliser de l'aspirine pour bébé pour traiter les maladies cardiaques (c'est-à-dire à utiliser un médicament connu et sûr pour une application différente).

Certaines pratiques ont été ajustées pour raccourcir la période de développement. Celles-ci n'ont pas affecté les protocoles de santé et de sécurité ni réduit le nombre d'étapes des essais cliniques. Par exemple, dans certains cas, on a mené les différentes étapes de l'essai d'un vaccin simultanément (plutôt que l'une après l'autre). Les fabricants de vaccins devaient quand même démontrer l'innocuité et l'efficacité de leurs nouveaux produits, comme d'habitude.

Les essais ont été méticuleux. Par exemple, Moderna a testé sa formulation COVID-19 chez plus de 30 000 personnes au cours de ses essais.

De plus, tous les vaccins font l'objet d'une évaluation continue pour mesurer leur efficacité dans la population générale et les groupes qui n'ont pas participé aux premiers essais (comme les enfants et les femmes enceintes ou allaitantes). Il s'agit d'une pratique courante (l'étape 4 des protocoles d'essai de médicaments).

9. Le vaccin peut-il me rendre malade de la COVID-19 ou me faire tester positif au virus ?

On ne peut attraper la COVID-19 d'un vaccin. Aucun des vaccins disponibles au Canada ne contient l'intégralité du virus SRAS-CoV-2. Cela signifie que vous ne pouvez pas être infecté.

Une fois à l'intérieur du corps, le vaccin demande à vos cellules de répliquer une partie essentielle du virus de la COVID-19 afin que votre corps puisse répondre avec des anticorps. Votre corps apprend à être à l'affût de cette partie du virus et à être prêt à agir s'il le repère.

Si vous vous faites vacciner, vous n'aurez pas de résultat positif aux tests PCR pour détecter la COVID-19, car le vaccin ne contient pas le virus SRAS-CoV-2. Cependant, comme votre corps réagit au vaccin en développant des anticorps contre le virus, **[vous pouvez obtenir un résultat positif](#)** à certains tests d'anticorps. Cela **ne signifie pas** que vous avez ou avez eu la COVID-19. Cela signifie seulement que vous avez développé des anticorps. Si vous êtes vacciné, c'est le résultat qu'on espère : il démontre que vous êtes mieux protégé !

10. Quels sont les effets secondaires ou les réactions indésirables du vaccin contre la COVID-19 ?

Il est courant d'avoir des symptômes d'activation immunitaire après un vaccin; c'est preuve que celui-ci fonctionne.

Les réactions légères aux vaccins sont fréquentes. Elles sont des signes que le corps élabore une réponse immunitaire. Ces symptômes peuvent inclure une inflammation ou une douleur, une rougeur ou un gonflement au point d'injection, de la fièvre, de la fatigue, des maux de tête, des douleurs musculaires, des frissons, des douleurs articulaires, des nausées et des vomissements, une sensation de malaise ou des ganglions lymphatiques enflés. Dans la plupart des cas, ces symptômes ne durent pas plus de deux ou trois jours.

Parlez à votre professionnel de la santé ou contactez un médecin par l'intermédiaire des lignes info-santé provinciales pour connaître les remèdes disponibles qui vous conviennent (des analgésiques, par exemple) pour traiter vos symptômes, et suivez les conseils de la santé publique pour savoir quand consulter un médecin.

Des symptômes indésirables plus graves sont associés à des réactions allergiques. C'est la raison pour laquelle les sites de vaccination vous demandent de rester quinze minutes après votre injection : pour vous surveiller et vous aider si vous avez une réaction sévère.

L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) signale tous les effets indésirables sur son [site Web](#).

11. Qu'en est-il des effets indésirables graves ? J'ai lu que des gens sont décédés après avoir été vaccinés.

Il y a eu de nombreux reportages dans les médias sur des réactions sévères aux vaccins contre la COVID-19. Mais il faut les replacer dans leur contexte.

Dans les essais cliniques, on signale tous les symptômes post-vaccination aux réseaux de santé publique. Une fois signalés, **tous** les symptômes inhabituels sont évalués par une équipe d'experts afin de déterminer si un symptôme peut être lié à une condition médicale sous-jacente (diagnostiquée ou non) ou s'il est dû à la vaccination. Si un lien est trouvé avec un vaccin, des directives sont émises sur la manière dont le vaccin peut être utilisé le plus efficacement.

Pendant la pandémie de COVID-19, les signalements de symptômes inhabituels font la une des journaux en temps réel, avant que des experts aient pu examiner ceux-ci.

C'est ce qui se passe avec le vaccin AstraZeneca. Les experts examinent les événements indésirables signalés par les réseaux de santé publique pour déterminer s'il y a lieu de s'inquiéter. Une fois que les experts auront pris leur décision, les directives seront mises à jour afin que votre professionnel de la santé puisse évaluer les risques pour votre santé et faire des recommandations.

Bien que les réactions graves ne soient pas fréquentes, elles se produisent. Vous devez signaler immédiatement toute réaction négative à la suite d'une vaccination à votre médecin ou à un

praticien joint par une ligne info-santé provinciale. Cette réaction peut indiquer une **allergie potentielle**, et on pourrait devoir prendre d'autres éléments en compte avant de vous donner votre deuxième dose, le cas échéant.

À l'heure actuelle, aucun décès n'a été définitivement lié à la vaccination contre la COVID-19. Au 19 mars 2021, un total de **vingt-quatre décès ont été signalés** après une vaccination contre la COVID-19 au Canada. De ce nombre, treize ont déjà été éliminés (c'est-à-dire qu'on a démontré que le décès n'avait aucun lien avec le vaccin) et onze font toujours l'objet d'une enquête.

12. Pourquoi certains gouvernements ont-ils retardé l'administration de la deuxième dose du vaccin ?

Cela est dû à l'imprévisibilité et au retard des livraisons de vaccins. Le Canada a commandé des millions de doses de vaccins. Cependant, nous n'avons pas la capacité de produire des vaccins ici. À ce titre, nous dépendons de la capacité de fabrication d'autres pays. Afin de vacciner le plus grand nombre possible d'adultes en peu de temps, certains gouvernements ont décidé de retarder la deuxième dose pour étirer les approvisionnements.

13. Est-ce problématique de retarder la deuxième dose ? Cela signifie-t-il que le vaccin ne fonctionnera pas ?

Les vaccins agissent en entraînant le système immunitaire à reconnaître le SRAS-CoV-2, le virus qui cause la COVID-19. La deuxième dose agit comme une formation de rappel pour votre système immunitaire : votre réponse devient plus forte parce que vous construisez sur ce que vous avez déjà appris au lieu de partir de rien.

Au cours des essais des vaccins, on a découvert que tous les vaccins contre la COVID-19 protégeaient contre la forme grave de la maladie à un niveau variable. Cette réponse immunitaire efficace **demeurait à un niveau élevé de protection** après deux mois. Cela est confirmé par les données du monde réel qui nous indiquent que la protection est significative même après la première dose.

Le Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) a **fortement recommandé** que l'intervalle entre les doses de vaccination contre la COVID-19 ne dépasse pas seize semaines.

14. Dois-je continuer à porter un masque ou un équipement de protection individuelle (EPI) au travail une fois que je suis vacciné ?

Oui, vous devez toujours respecter les directives de santé publique et toutes les mesures et procédures de santé-sécurité au travail jusqu'à ce qu'elles soient levées. La vaccination ne garantit pas que vous ne serez pas infecté; elle garantit plutôt que, **si** vous êtes infecté, ce ne sera pas aussi grave. Le masque sert de contrôle à la source et l'EPI protège les gens contre l'infection. Tout le monde ne sera pas vacciné en même temps. Le vaccin peut nous aider à revenir à la normale, mais il ne sera efficace à lui seul que lorsque nous aurons réussi à contrôler la transmission communautaire et à prévenir l'apparition de nouvelles éclosions. Et même à ce moment, certaines professions devront peut-être continuer à prendre de plus grandes précautions que celles recommandées à la population générale.

15. Ces vaccins me protégeront-ils des variants ?

Un variant se développe lorsqu'un virus fait une copie bâclée de lui-même pendant l'infection. Certains variants sont plus infectieux et potentiellement plus nocifs que le virus initial. D'autres ne le sont pas. Les données suggèrent que les vaccins disponibles protègent contre les variants actuels. Cependant, selon le variant ou le vaccin, la protection fournie peut ne pas être aussi efficace. Des variants continueront probablement à se développer. C'est pourquoi il est important de rester vigilant et de continuer à suivre les consignes de santé publique, comme nous l'avons dit précédemment.

16. Quel vaccin devrais-je recevoir ? Dois-je attendre pour obtenir le meilleur vaccin ?

Aucun vaccin contre la COVID-19 n'est efficace à 100 pour cent, mais tous offrent une protection contre la mort et la forme grave de la maladie.

L'« efficacité » déclarée d'un vaccin dépend de nombreux facteurs. Parmi ceux-ci (mais il y en a d'autres) : la manière dont on a défini l'efficacité dans un essai clinique donné, le degré de transmission communautaire pendant l'essai, la composition des groupes d'essai, l'endroit où l'essai s'est déroulé et les variants en circulation à ce moment. Cela signifie que « l'efficacité signalée » n'est pas une vue d'ensemble.

N'oubliez pas qu'un vaccin n'est pas « meilleur » si vous attrapez le virus en l'attendant. Ce qu'il est important de savoir, c'est que tous les vaccins contre la COVID-19 actuellement approuvés au Canada se sont avérés efficaces pour prévenir les formes modérées à sévères de la maladie.

Les bénéfices des vaccins l'emportent clairement sur les risques d'effets indésirables. Le service de la santé et de la sécurité du SCFP recommande fortement la vaccination à nos membres, en consultation avec leur propre professionnel de la santé ou un praticien joint par une ligne info-santé provinciale. Nous maintiendrons cette recommandation jusqu'à ce que l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Centre de contrôle des maladies (CDC) ou l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) modifie leurs directives sur les vaccins.

Le service de la santé et de la sécurité du SCFP a déjà publié [un guide sur la vaccination](#) concernant l'équilibre entre droits individuels des membres du SCFP, santé-sécurité, reconnaissance de l'information sur la santé publique et intérêt de la communauté.

Pour plus d'informations sur les vaccins, consultez l'[Agence de la santé publique du Canada](#).

:kd/cope491